

### ANNEXE III

#### SITUATION D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE DES BLOCS DE COMPÉTENCES DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT, SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF », MENTION « ACTIVITÉS DU CANOË-KAYAK ET DISCIPLINES ASSOCIÉES »

##### Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 1 (BC 1) :

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 1 (BC 1) est réalisée au moyen de la production d'un document écrit personnel et d'un entretien.

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à son organisme de formation un document écrit personnel de vingt-cinq pages maximum explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.

Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences transversales 1 (BC1).

L'entretien se déroule en deux temps :

- une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de trente minutes au maximum.

##### Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 2 (BC 2) :

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 2 (BC 2) est réalisée au moyen de la production d'un ou plusieurs supports personnels et d'un entretien.

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à son organisme de formation un ou plusieurs supports de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents.

Le ou les supports comprennent notamment les outils de communication utilisés et constitue(nt) le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences commun 2 (BC2).

L'entretien se déroule en deux temps :

- une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes au maximum.

##### Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3A (BC 3A) :

Peuvent se présenter aux épreuves certificatives du bloc de compétences 3A les candidats ayant validé les démonstrations techniques incluant des exercices de sécurité :

- en canoë-kayak en rivière de classe III ;
- en kayak de mer jusqu'à 5 Beaufort ;
- en rafting, en rivière de classe III ;
- en nage en eau vive en rivière de classe III.

Le candidat doit valider trois supports/disciplines sur quatre dont les deux épreuves de canoë-kayak. L'ensemble des critères doit être validé.

La réussite aux prérequis d'accès à la situation d'évaluation certificative du BC3 est attestée par l'organisme de formation. L'attestation est valable pour la session de formation en cours. Dans les conditions fixées par le recteur de région académique, l'organisme de formation transmet à la DRAJES cette attestation avec la grille de certification de l'épreuve correspondante.

Prérequis à la certification du bloc 3A :

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date des démonstrations techniques concernées, le candidat communique les disciplines/supports sur lesquels il souhaite être évalué à l'organisme de formation en charge de leur organisation.

Démonstrations techniques incluant des exercices de sécurité en canoë-kayak, en rivière de classe III

Le candidat possède le matériel et l'équipement de sécurité adaptés à la pratique et à l'encadrement du canoë-kayak de rivière.

Le candidat réalise une démonstration technique consistant en :

- la démonstration technique consiste en la réalisation d'un parcours imposé par les évaluateurs le jour de l'épreuve. Il permet de vérifier la maîtrise technique des candidats. Le parcours matérialisé ou non avec des portes de slalom comportera des prises de contre, des reprises, des traversées de courant, etc. Le candidat doit concilier une navigation efficace et démonstrative : utilisation des gites et des assiettes, efficacité du coup de pagaie (tempo, changement de

rythme, gestuelle adaptée et fluide), respect des trajectoires et utilisation des mouvements d'eau (lecture, anticipation, placement, engagement).

Les éléments techniques évalués sont les suivants :

- identifier une trajectoire et la réaliser ;
- naviguer avec aisance en classe III en utilisant les mouvements d'eau ;
  
- la réalisation de situations de mise en sécurité, en canoë-kayak en rivière de classe III :
- esquimauter par tour complet dans une veine d'eau ;
- récupérer un nageur en difficulté et de le ramener au bord ;
- récupérer du matériel et de le ramener au bord ;
- effectuer un lancer de corde.

Démonstrations techniques incluant des exercices de sécurité en kayak, en mer, jusqu'à 5 Beaufort

Le candidat possède le matériel et l'équipement de sécurité adaptés à la pratique et à l'encadrement du canoë-kayak de mer.

Le candidat réalise une démonstration technique consistant en :

- la démonstration technique consiste en la réalisation d'un parcours imposé par les évaluateurs le jour de l'épreuve. L'organisation de la démonstration technique prend en compte le côté aléatoire des conditions de navigation en mer (vent, houle, état de la mer, visibilité, temps). Ainsi, la démonstration est réalisée autant que possible par des conditions de navigation avec présence d'un vent de force 4 minimum, et/ou d'une mer formée de niveau 3 ou 4, et/ou d'une houle de 1 mètre, et/ou d'un courant de marée. Le choix du site de navigation et des parcours sur lesquels ont lieu la démonstration sont définis par les évaluateurs le jour des épreuves. Elles sont réalisées en kayak de mer ponté.

La démonstration technique permet de vérifier la maîtrise technique des candidats, le parcours matérialisé ou non permettra d'évaluer les compétences suivantes :

- tenir un cap aux différentes allures de vent et/ou formation de houles et/ou mer de vent. Par vent ou vagues de  $\frac{3}{4}$  arrière droite et gauche, et  $\frac{3}{4}$  avant droite et gauche ;
- utiliser la gîte pour réaliser une trajectoire : réaliser un 8 autour de repères donnés par l'évaluateur. La qualité et le maintien de la gîte, ainsi que l'absence de frein ou dénégé dans la manœuvre seront observés ;
- réaliser un déplacement latéral aller-retour : réaliser un déplacement latéral de 5 mètres avec la méthode au choix : 8, la godille, appel tracté, etc. sous deux allures de vent différentes et des deux côtés ;
- réaliser une marche arrière : réaliser une marche arrière entre 2 points fixes donnés par l'évaluateur, sous deux allures de vents différentes et en conservant un alignement ;
- réaliser un départ et une arrivée depuis la terre : réaliser un départ et une arrivée depuis la terre dans des conditions complexes (plage avec houle formée, zones rocheuses, digue, etc.) ;
- arrêter son embarcation : à un signal donné, arrêter en moins de 5 mètres l'embarcation lancée, face à un repère ;
  
- la réalisation de situations de mise en sécurité, en mer, avec présence d'un vent de force 4 minimum, et/ou d'une mer formée de niveau 3 ou 4, et/ou d'une houle de 1 mètre, et/ou d'un courant de marée en kayak de mer ponté :
- faire réembarquer en eau profonde un autre pratiquant ;
- remorquer un pratiquant en difficulté vers une zone définie ;
- dessaler, vider son embarcation et de réembarquer en eau profonde seul ;
- réaliser un esquimautage par tour complet ;
- débarquer en sécurité sur une zone non aménagée ;
- extraire un kayak et une pagaie d'une zone à risque.

Démonstrations techniques incluant des exercices de sécurité en rafting, en rivière de classe III

Le candidat possède le matériel et l'équipement de sécurité adaptés à la pratique et à l'encadrement du rafting.

Le candidat réalise une démonstration technique consistant en :

- la démonstration technique consiste en la réalisation d'un parcours comprenant des stops à droite et à gauche, abordés en vitesse positive et négative, une traversée de courant et une rotation rapide. Le parcours à réaliser est choisi par le jury. Le candidat doit concilier une navigation efficace et démonstrative. La démonstration technique permettra de

démontrer la capacité du candidat à :

- contrôler l'embarcation (barreur calé, pagaie dans l'eau, transmission) ;
- communiquer efficacement (ordre des consignes, fin d'une consigne) ;
- naviguer en sécurité (anticipation des effets sur le bateau des obstacles et des mouvements d'eau) ;
- respecter un parcours défini.

Les éléments techniques évalués sont les suivants :

- identifier une trajectoire et de la réaliser ;
- barrer son raft avec aisance en classe III en utilisant les mouvements d'eau et en utilisant les forces en présence (coordination de l'équipage) ;

- la réalisation de situations de mise en sécurité en raft en classe III :

- retourner son raft ;
- récupérer un nageur en difficulté et de le ramener à bord ;
- récupérer du matériel et de le ramener à bord ;
- effectuer un lancer de corde ;
- réaliser un arrêt d'urgence ;
- réaliser un mouflage.

Démonstrations techniques incluant des exercices de sécurité en nage en eau vive, en rivière de classe III

Le candidat possède le matériel et l'équipement de sécurité adaptés à la pratique et à l'encadrement de la nage en eau vive.

Le candidat réalise une démonstration technique consistant en :

- la démonstration technique consiste en la réalisation d'un parcours imposé par les évaluateurs le jour de l'épreuve. La démonstration technique permet de vérifier la maîtrise technique des candidats, le parcours matérialisé ou non avec des portes de slalom comportera des prises de contre, des reprises, des traversées de courant, etc. Le candidat doit concilier une navigation efficace et démonstrative :
- efficacité de la propulsion (tempo, changement de rythme, gestuelle adaptée et fluide) ;
- utilisation du flotteur (gite, assiette, équilibre) ;
- respect des trajectoires et utilisation des mouvements d'eau (lecture, anticipation, placement, engagement).

Les éléments techniques évalués sont les suivants :

- identifier une trajectoire et de la réaliser ;
- naviguer avec aisance en classe III en utilisant les mouvements d'eau ;
- la réalisation de situations de mise en sécurité en nage en eau vive en classe III :
- esquimauter avec son flotteur ;
- récupérer un nageur en difficulté ;
- effectuer un lancer de corde ;
- nager pour rejoindre une rive ou un contre-courant avant une limite en aval définie par l'évaluateur.

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3A (BC 3A) est réalisée au moyen de :

Au plus tard quinze jours avant la date la mise en situation professionnelle, le candidat transmet à l'organisme de formation un document écrit personnel décrivant la conception d'un cycle de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage en canoë-kayak et disciplines associées, dans la discipline ou le support de son choix, réalisées dans la structure d'alternance pédagogique, et composé de quatre à six fiches de séances minimum.

Le document produit doit contenir les éléments ayant permis au candidat d'orienter ses choix dans la conception de séances, notamment au regard des caractéristiques du public visé, du type de support, des objectifs pédagogiques, des différentes finalités/thématiques des séances ainsi que le bilan des deux séances effectivement réalisées.

Le jour de l'épreuve, le candidat conduit une séance de quarante-cinq minutes minimum de découverte, d'initiation ou d'apprentissage pour un public d'au moins quatre pratiquants, issue du cycle présenté au dossier susmentionné.

La séance est suivie d'un entretien de quarante-cinq minutes maximum avec les évaluateurs, composé de :

- une présentation de quinze minutes maximum permettant au candidat d'effectuer le bilan de la séance (conception, préparation et conduite), de justifier ses choix notamment pédagogiques, et de proposer des perspectives d'évolution, en mobilisant en particulier ses connaissances techniques, dans le cadre du cycle susvisé ;

- un échange avec les évaluateurs dans la limite des quarante-cinq minutes maximum permettant de vérifier la capacité du candidat à concevoir, préparer, conduire en sécurité et évaluer des séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage en canoë-kayak et disciplines associées.

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3B (BC 3B) :

Peuvent se présenter aux épreuves certificatives au bloc 3B les candidats ayant validé préalablement les démonstrations techniques incluant des exercices de sécurité :

- en canoë-kayak de mer ;
- en wave ski ;
- en surfski ;
- en stand up paddle.

Le candidat doit valider trois supports/disciplines sur quatre dont l'épreuve de kayak de mer. L'ensemble des critères doit être validé.

La réussite aux prérequis d'accès à la situation d'évaluation certificative du BC3 est attestée par l'organisme de formation. L'attestation est valable pour la session de formation en cours. Dans les conditions fixées par le recteur de région académique, l'organisme de formation transmet à la DRAJES cette attestation avec la grille de certification de l'épreuve correspondante.

Prérequis aux épreuves certificatives du bloc 3B :

Démonstrations techniques incluant des exercices de sécurité en kayak de mer

Le candidat possède le matériel et l'équipement de sécurité adaptés à la pratique et à l'encadrement du kayak de mer. Le candidat réalise une démonstration technique consistant en :

- une séquence de navigation de quarante-cinq minutes minimum incluant les exercices de sécurité suivants permettant d'apprécier le positionnement technique du candidat. et autant que possible par des conditions de navigation avec présence d'un vent de force 4 minimum, et/ou d'une mer formée de niveau 3 ou 4, et/ou d'une houle de 1 mètre, et/ou d'un courant de marée.

Les éléments techniques évalués sont les suivants :

- réaliser un départ et des arrivées de plage ;
- franchir une passe à cailloux dans une zone avec des turbulences dues à la houle ;
- conserver sa trajectoire dans une zone de ressac ;
- conserver une trajectoire par mer arrière et  $\frac{3}{4}$  arrière et par mer travers ;
- remonter et descendre au vent rapidement ;
- adapter son projet de navigation en fonction de l'état de la mer : clapot/houle/zone de déferlement.

Démonstrations techniques incluant des exercices de sécurité en wave-ski surfing

Le candidat possède le matériel et l'équipement de sécurité adaptés à la pratique et à l'encadrement du wave-ski surfing. Le candidat réalise une démonstration technique consistant en :

- une séquence de navigation en wave-ski surfing de quarante-cinq minutes minimum incluant les exercices de sécurité suivants permettant d'apprécier le positionnement technique du candidat, et autant que possible par des conditions de navigation avec présence d'un vent de force 4 minimum, et/ou d'une mer formée de niveau 3 ou 4, et/ou d'une houle de 1 mètre, et/ou d'un courant de marée.

Les éléments techniques évalués sont les suivants :

- réaliser un passage de barre ;
- choisir sa vague, se placer et partir au surf ;
- réaliser un virage au bas de la vague et/ou haut de vague ;
- respecter les règles de sécurité avec les autres surfeurs ;
- revenir à la plage en wave-ski sans la pagaie, rejoindre le bord à la nage en toute sécurité.

## Démonstrations techniques incluant des exercices de sécurité en surfski

Le candidat possède le matériel et l'équipement de sécurité adaptés à la pratique et à l'encadrement du surfski.  
Le candidat réalise une démonstration technique consistant en :

- une séquence de navigation en surfski de quarante-cinq minutes minimum incluant les exercices de sécurité suivants permettant d'apprécier le positionnement technique du candidat, et autant que possible par des conditions de navigation avec présence d'un vent de force 4 minimum, et/ou d'une mer formée de niveau 3 ou 4, et/ou d'une houle de 1 mètre, et/ou d'un courant de marée.

Les éléments techniques évalués sont les suivants :

- réaliser des coups de pagaie efficaces pour le départ au surf avec une pagaie cuillère ;
- prendre plusieurs surfs successifs lors d'un downwind ;
- réaliser un parcours type downwind ;
- départ et retour à la plage en gérant l'équilibre ;
- adapter son projet de navigation en fonction des courants ;
- adapter son projet de navigation en fonction de l'état de la mer : clapot/houle/zone de déferlement ;
- remonter dans son surfski dans toutes les conditions.

## Démonstrations techniques incluant des exercices de sécurité en stand up paddle

Le candidat possède le matériel et l'équipement de sécurité adaptés à la pratique et à l'encadrement du stand-up paddle.  
Le candidat réalise une démonstration technique consistant en :

- une séquence de navigation en stand-up paddle de quarante-cinq minutes minimum incluant les exercices de sécurité suivants permettant d'apprécier le positionnement technique du candidat.

Les éléments techniques évalués sont les suivants :

- réaliser des coups de pagaie efficaces ;
- réaliser un 360° sur place, à droite et à gauche ;
- réaliser un parcours entre trois bouées d'une durée de 15 minutes ;
- départ et retour à la plage en gérant l'équilibre ;
- adapter son projet de navigation en fonction des courants ;
- adapter son projet de navigation en fonction de l'état de la mer : clapot/houle/zone de déferlement.

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3B (BC 3B) est réalisée au moyen de :

Au plus tard quinze jours avant la date la mise en situation professionnelle, le candidat transmet à l'organisme de formation un document écrit personnel décrivant la conception d'un cycle de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage en canoë-kayak et disciplines associées, dans la discipline ou le support de son choix, réalisées dans la structure d'alternance pédagogique, et composé de quatre à six fiches de séances minimum.

Le document produit doit contenir les éléments ayant permis au candidat d'orienter ses choix dans la conception de séances, notamment au regard des caractéristiques du public visé, du type de support, des objectifs pédagogiques, des différentes finalités/thématiques des séances ainsi que le bilan des deux séances effectivement réalisées.

Le jour de l'épreuve, le candidat conduit une séance de quarante-cinq minutes minimum de découverte, d'initiation ou d'apprentissage pour un public d'au moins quatre pratiquants, issue du cycle présenté au dossier susmentionné.

La séance est suivie d'un entretien de quarante-cinq minutes maximum avec les évaluateurs, composé d' :

- une présentation de quinze minutes maximum permettant au candidat d'effectuer le bilan de la séance (conception, préparation et conduite), de justifier ses choix notamment pédagogiques, et de proposer des perspectives d'évolution, en mobilisant en particulier ses connaissances techniques, dans le cadre du cycle susvisé ;
- un échange avec les évaluateurs dans la limite des quarante-cinq minutes maximum permettant de vérifier la capacité du candidat à concevoir, préparer, conduire en sécurité et évaluer des séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage en canoë-kayak et disciplines associées.

Lors des situations d'évaluation certificative des blocs de compétences 3A et 3B, le public de pratiquants ne peut pas être constitué de stagiaires en formation conduisant à une certification professionnelle relevant du champ des activités du

canoë-kayak et disciplines associées. L'évaluation de la conduite de la séance est réalisée par deux évaluateurs présents, in situ, avec le candidat sur le même lieu et au même moment. Elle ne peut pas être réalisée à distance par des moyens de communication audiovisuels.